



# Le Lien Picard

## EDITO

Depuis notre dernier numéro, nous vivons une période très particulière : confinement, déconfinement, couvre-feu... la crise sanitaire, ses conséquences sur notre travail et notre vie a mis en évidence la nécessité d'un réel changement aussi bien au travail que dans la société.

Mais le patronat et à sa botte le gouvernement n'ont eux pas changer d'objectif : accroître les profits et continuer la casse des services publics et du tissu industriel de notre pays.

Alors que les entreprises du CAC 40 versent des milliards de dividendes, les premiers de corvée rament pour boucler leurs fins de mois et plus d'un million de Français basculent dans la pauvreté... Pendant que le gouvernement consent une baisse de 30 milliards d'impôts sur la production, il annonce vouloir s'attaquer au déficit de la Sécu d'un montant quasi équivalent et continue sa politique de réduction des moyens en demandant de faire 4 milliards d'économies à l'hôpital public ; il est déjà oublié le temps des applaudissements de 20h.

Ce n'est pas le plan dit « de relance » du gouvernement qui va remédier à cela ; pointons les contradictions entre les discours et les actes. Ce « plan », énième « resucée » de précédents plans de relance par l'offre est avant tout un plan tout à la faveur des plus grandes entreprises sans aucune conditionnalité sociale ou environnementale ni aucun contrôle. Encore des cadeaux sans contrepartie aux entreprises qui empochent les aides publiques tout en fermant les sites, supprimant des emplois ou encore mettant à mal les conditions de travail ou les rémunérations des salariés. Les exemples sont nombreux dans notre région. C'est pourtant bien d'un plan de rupture dont nous aurions besoin.

Ce journal, tout comme notre site internet et notre facebook, se fait l'écho de nos luttes et donne également des arguments pour débattre de nos propositions en matière de transport ferroviaire ou encore d'énergie.

Frédérique LANDAS

Secrétaire régionale  
CGT Picardie



LE LIEN PICARD N° 39



Journal trimestriel  
du Comité Régional CGT Picardie  
ISSN 2112-3802  
PRIX : 0,50 €

N° CPPAP : 0721 S 08349

Directrice de la publication :  
Frédérique LANDAS  
Chargée de communication :  
Céline BRIDOUX

Imprimé par Polyservices - Beauvais

**OUVERTURE  
À LA CONCURRENCE  
TER**

PAGES 2 ET 3

**QUALITÉ  
DE VIE  
SYNDICALE**

PAGE 4

**L'ÉNERGIE,  
UN ENJEU DE  
SERVICE PUBLIC**

PAGE 5

**LUTTES  
EN PICARDIE**

PAGES 6, 7 ET 8

En Supplément dans ce numéro :  
**Le Programme Progressiste  
de l'Energie de la FNME CGT**

Pour nous joindre : **Comité régional CGT Picardie** - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/> Comité régional CGT Picardie

## Ouverture à la concurrence TER Hauts-de-France

Analyse du dossier TER Hauts-de-France par Christophe Lecomte, responsable régional de la CGT cheminot.

La convention TER 2019-2024 Hauts-de-France acte la mise en concurrence de l'entreprise publique SNCF, cette décision dogmatique est dangereuse pour le service public régional. La concurrence intramodale n'a jamais démontré son efficacité pour les usagers.



### Une décision dogmatique

Le 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire, bien qu'il fasse la part belle à la privatisation des différentes entreprises historiques, n'est pas aussi directif sur l'obligation d'ouverture à la concurrence. Le paragraphe 4 bis de l'article 5 de ce règlement stipule que l'AOT (Autorité Organisatrice de Transport) peut conserver l'entreprise publique en lui attribuant directement le transport de voyageurs par chemin de fer, dans la mesure où le renouvellement est signé avant 2023. D'autres régions métropolitaines ont fait ce choix. Pour autant, les conseillers régionaux du Conseil des Hauts-de-France ont voté pour l'ouverture à la concurrence de trois ensembles de lignes TER.

Pour mémoire, elles concernent l'étoile de St-Pol sur Ternoise sur la région Nord-Pas de Calais, la ligne Beauvais-Paris et l'étoile d'Amiens sur la région Picardie.

Il serait vain de penser que l'ouverture à la concurrence va se traduire par un développement du transport de voyageur par rail ainsi qu'une amélioration de la qualité de service.

L'ouverture à la concurrence du transport de marchandises ferroviaires depuis 2006 est là pour nous le rappeler. L'argument qui sous-entend que

la mise en concurrence des entreprises de transport fret ferroviaire va doper le marché n'était qu'un leurre. Le trafic s'est effondré, représentant moins de 10% du transport de marchandise en France. Le report du trafic vers la route a eu comme conséquence une augmentation démesurée de camions avec tout ce que cela engendre en termes de pollution et d'accidentologie.

Le choix du recours à la concurrence va à la totale encontre de l'utilité sociale des entreprises publiques pour garantir l'intérêt général.

Mettre en avant les prestations de mauvaises qualités de notre entreprise historique pour justifier de la concurrence est une perfidie totale.

Annoncer que la concurrence peut faire mieux c'est de toute évidence tromper les usagers du transport ferroviaire.

Les difficultés rencontrées sur le réseau ferré résultent des choix politiques imposés depuis plusieurs décennies. Les investissements et l'aménagement du territoire du transport collectif de voyageurs a toujours été en deçà des besoins de la population.

Le statut des cheminots n'est pas un frein au fonctionnement de la SNCF ni à son développement. Par contre la casse de l'emploi cheminot, le recours massif à la sous-traitance, la gestion par activités et par produits, l'étiollement de l'offre ferroviaire par la fermeture des guichets, de certaines gares, voire de lignes sont autant de choix au passif des gouvernements successifs qui empêchent totalement de répondre aux attentes des usagers. La CGT Cheminots alerte depuis longtemps sur les conséquences d'une telle décision. Baisse de la sécurité, de la qualité, de la régularité, complexité dans la gestion de plusieurs entreprises engendrant des surcoûts comme cela s'est déjà produit en Angleterre par exemple.

**“ Le statut des cheminots n'est pas un frein au fonctionnement de la SNCF ”**

L'arrivée possible d'autres entreprises pose la question des conséquences pour les cheminots. Les organisations et conditions de travail risquent d'être malmenées si la question de la rentabilité prime. La mise en concurrence dans quelque

domaine que ce soit s'est toujours traduit par du dumping social avec des conséquences dramatiques pour les salariés.

Déjà nous en percevons les effets néfastes pour le personnel SNCF avec la possibilité pour l'entreprise de recourir à des ruptures de contrat de travail pour répondre aux appels d'offres.

Et pourtant d'autres alternatives crédibles existent. La Fédération CGT des Cheminots a, très tôt produit son projet alternatif « ensemble pour le fer » disponible sur son site internet. Riche de solutions crédibles de financement, de tarification, de coopération avec les autres services publics.

N'oublions pas que le train est le moyen de transport le moins polluant et doit être développé sous maîtrise publique cohérente.

français prévoit le transfert du personnel à la nouvelle entité. Concrètement, le nombre de salariés est calculé en Equivalent Temps Plein (ETP) par catégorie d'emploi aux personnels concourant directement ou indirectement à l'exploitation du service concerné.

Il est fixé d'un commun accord entre l'entreprise cédante et l'Autorité Organisatrice (AO) (Conseil Régional).

Le transfert est basé sur le volontariat sur l'ensemble du personnel affecté à l'exploitation concernée ou d'un autre service exploité par l'AO.

Si le nombre de volontaires est inférieur au nombre de salariés nécessaires à réaliser le service, il y a transfert obligatoire du personnel.

Deux situations possibles pour les salariés soumis au transfert obligatoire :

1) Le salarié est affecté à moins de 50% sur la ligne concernée par l'ouverture à la concurrence : le salarié a deux mois pour signifier son refus d'être transféré, une offre de reclassement est alors proposée au sein de la SNCF, en cas de non acceptation le salarié se voit notifier une rupture de contrat de travail.

2) Le salarié est affecté à plus de 50% sur la ligne concernée par l'ouverture à la concurrence : le salarié a également deux mois pour signifier son refus d'être transféré, dans ce cas le salarié se voit notifier une rupture de contrat de travail.

## Ouverture à la concurrence TER Hauts-de-France

### ❖ Quelle est la position de la CGT Cheminots ?

La volonté du Conseil Régional des Hauts-de-France d'ouvrir à la concurrence certaines lignes régionales du Nord-Pas de Calais et de la Picardie, montre une nouvelle fois son orientation libérale de casse du service public en favorisant ouvertement l'arrivée d'entreprises privées sur le marché du transport ferroviaire de voyageurs. Il s'agit là d'une opportunité pour privatiser l'entreprise publique SNCF en la livrant par morceau aux appétits du monde de la finance.

La venue d'entreprises ferroviaires privées sous couvert d'une concurrence libre et non faussée est une véritable gabegie. La CGT Cheminots n'est pas dupe de la manœuvre, les entreprises qui se positionnent sur ce secteur ne sont autres que des filiales de grands groupes bien connus comme Transdev/RATP/Caisse des Dépôts, Deutsche Bahn par l'intermédiaire de ses filiales, tout comme le groupe SNCF avec sa filiale KEOLIS. En détournant l'argument premier de l'amélioration du service public de voyageurs, le Conseil Régional Hauts-de-France, avec son Président Xavier Bertrand, permet donc d'utiliser l'argent public à destination de filiales de droit privé. Nous pouvons d'ores et déjà mesurer les conséquences à la fois pour les usagers sur les conditions de réalisation d'un service de qualité ainsi que sur les conditions de travail du personnel cheminot.

Pour les entreprises privées, la tentation de dégager des marges de bénéfices va s'accroître du fait du peu de risque financier, celui-ci étant assuré par la convention TER Hauts-de-France.

Pour le personnel, le transfert aura comme conséquences la remise en cause des accords collectifs, du déroulement de carrière, des dispositions réglementaires liées à la rémunération, l'accès à la médecine de soin, le logement et les facilités de circulations, la garantie de l'emploi pour les personnes non statutaires.

### ❖ Quelles sont les propositions de la CGT Cheminots ?

Le transport ferroviaire est un transport guidé sur un réseau interconnecté, tout ou partie du réseau est connecté à un réseau plus vaste. C'est vrai pour les régions et pour le cadre national mais c'est également le cas du territoire français et du réseau européen notamment les liaisons avec la Belgique pour ce qui concerne le TER Hauts-de-France.

Ce qui nécessite un besoin de règles communes, d'une coordination précise et d'une planification rigoureuse.

L'efficacité opérationnelle nécessite une continuité des pratiques professionnelles et l'efficacité globale du système nécessite de fait une unicité organisationnelle (pour simplifier : une organisation dans un mode de transport doit maîtriser simultanément les composantes sol (infrastructures) et le mobile (les trains)).

Les propositions de la CGT sont basées sur des objectifs :

- Développer le service public rendu aux usagers, aux citoyens en proximité
- Contribuer à l'aménagement du territoire en optimisant l'impact environnemental, social et sociétal.
- Renforcer le rôle des Autorités Organisatrices de Transport en préservant la cohérence nationale du système
- Préserver l'avenir de l'entreprise publique SNCF
- Pérenniser le statut des Cheminots
- La gestion de la sécurité

Bien sûr tout cela en tenant compte des contraintes :

- Les règlements européens en vigueur que nous continuons de combattre.
- Et bâtir un système économiquement viable, pour cela la Fédération CGT des Cheminots a des propositions concrètes.

Nous revendiquons donc le maintien d'une entreprise publique de service public unifiée, avec un état stratège fixant les orientations en matière d'aménagement, de développement du service public et d'égalité d'accès des citoyens à l'ensemble des modes de déplacement.



### ❖ Les propositions de financement :

Le système ferroviaire ne peut s'autofinancer. C'est l'insuffisance des subventions publiques qui est à l'origine de la dette et de ses difficultés financières. La modernisation du réseau exige plus de 3 milliards d'investissements par an. Il en manque 2 milliards malgré la hausse des péages. C'est le financement qui doit être modifié sinon l'endettement se poursuivra.

L'état doit transformer la dette ferroviaire en dette publique.

En dégageant de nouveaux financements, en nationalisant les sociétés d'autoroutes.

La CGT propose un fléchage de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le financement des infrastructures.

En finir avec le principe : hausse des péages baisse des subventions.

Création d'un versement « Transport additionnel » pour les régions.

Stopper les partenariats Public-Privé.

Création d'un pôle financier public participant au financement des infrastructures ferroviaires.

En mobilisant l'Épargne populaire.

Toutes ces propositions sont reprises dans le rapport « Ensemble pour le Fer » disponible sur le site internet de la Fédération des Cheminots ou notre site.

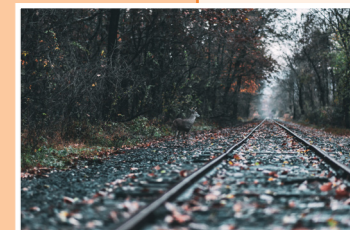
### Projet de liaison Creil- Roissy, la position du secteur CGT des cheminots picards

Enfin ! Peut-on dire, car ce projet de liaison entre le sud des Hauts de France, le nord-est du Val d'Oise et la Gare Roissy TGV ressemblait plus à l'Arlésienne qu'autre chose. Mainte fois annoncé et reporté que l'on finissait par ne plus y croire. Enfin, ça y est, semble-t-il. Depuis de nombreuses années la CGT s'est toujours positionnée pour le développement des transports publics et notamment le barreau Creil-Roissy.

La décision du gouvernement du 28 août 2020 confirme la réalisation de ce projet. Nous considérons donc que cela va dans le bon sens du maillage ferroviaire de notre pays où, malgré tout, la politique du gouvernement et des gouvernements précédents hors ligne TGV est plutôt orientée à la contraction des lignes ferroviaires.

La CGT accueille donc cette décision favorablement, mais pour autant, nous resterons vigilants sur les engagements du gouvernement. Les multiples revirements nous contraignent à être prudents. Nous veillerons également que l'impact de cette nouvelle liaison se traduise par un développement de nouveaux services ferroviaires à destination des usagers du versant sud des Hauts de France, que l'offre transport permette largement à la population d'accéder au mode de transport collectif qu'est le train.

L'intérêt de ce tronçon, dont 6,5 km de ligne nouvelle, doit offrir la possibilité de relier la capitale picarde à l'interconnexion TGV par trains à grande vitesse mais également avec les trains du quotidien (TER) vers un nouvel accès à l'Île de France. Cette possibilité doit être notamment étudiée avec la question du CDG Express reliant l'aéroport Charles de Gaulle à la gare de Paris Est.



### ❖ En pratique comment cela va-t-il se passer pour la Région ?

Le 30 janvier, le Conseil Régional des Hauts-de-France a annoncé trois lots ouverts à la concurrence : étoile d'Amiens, étoile de Saint-Pol sur Ternoise et Paris-Beauvais. Cela représente entre 20 et 25% de l'activité TER Hauts-de-France. La durée du contrat de concession est de neuf années à compter du premier service horaire soit décembre 2032 pour un démarrage en décembre 2023. Le Conseil Régional des Hauts-de-France, parmi les différents modes de gestion des nouveaux contrats de service public, a fait le choix d'une gestion par concession de service public. Ce qui implique que le concessionnaire gère l'activité au moyen de ses propres personnels. La gestion du personnel sera donc soumise au droit privé.

### ❖ Quelles conséquences pour le personnel SNCF TER Hauts-de-France ?

Deux cas de figures se présentent :

1) La SNCF TER Hauts-de-France remporte l'appel d'offre, pas de changement pour le personnel en place.

2) La SNCF TER Hauts-de-France perd le marché : dans ce cas le droit

### AG des syndicats de la Somme

Le lundi 7 septembre à Flixecourt, s'est tenu l'assemblée générale de rentrée des syndicats et sections syndicales du département de la Somme.



En cette rentrée si particulière placée sous le signe de la crise sanitaire, économique et sociale, **Kévin Crépin, secrétaire général de l'UD de la Somme** a développé sur la situation départementale au regard de la crise. Il rappelle que les syndicats de la Santé avaient alerté depuis de nombreux mois sur l'état des hôpitaux notamment le manque de lits, d'équipements, de personnel... conséquence

de politiques de réductions des services publics à l'œuvre depuis des décennies. Autre constat sur cette crise : « L'utilisation de cette pandémie pour combattre le droit social, le code du travail explose, le 49:3 est utilisé pour déroger à la durée du travail ». D'autre part, le gouvernement cherche à « nous terrifier », un tournant autoritaire s'opère en interdisant les manifestations, mais parallèlement, on autorise les ouvriers dans les usines. La terreur passe également par les sanctions comme le montre l'exemple d'Anthony Smith, inspecteur du travail injustement sanctionné pour avoir exigé des masques pour protéger des salariés en activités.

#### « Cette crise sanitaire sert de prétexte pour remettre en cause les acquis sociaux »

Pour Kévin, un nouveau « prisme » de la crise se fait sentir dans le département avec la suppression annoncée d'emplois dans différents secteurs dont l'aéronautique (Albert), des APC (Accords de Performances Collectives) discuté dans le secteur automobile (Renault, Valeo...). Cette crise sanitaire sert de prétexte pour remettre en cause les acquis sociaux, un chantage à l'emploi à l'œuvre par les patrons, aidés par un gouvernement qui continue sa destruction des services publics et du système social. Le plan de relance de 100 milliards d'euros, annoncé en grande pompe, ne s'adresse qu'aux entreprises, qui pourront notamment bénéficier d'une exonération d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an et cela, sans aucune condition ni contrepartie.

Pour Kévin, la résistance est à organiser dans nos syndicats avec des temps forts comme la journée d'action du 17 septembre, mais aussi en enracinant la mobilisation en tenant des réunions syndicales par exemple.

#### Focus sur les débats

Le débat s'engage ensuite avec les interventions et les constats des militants : **Sylvain de la CGT Véolia** : « il est difficile de faire bouger les salariés avec le contexte actuel ». **Guillaume de la CGT Stélie** note que « quand ça va mal dans la boîte, les salariés se tournent vers la CGT, aux élections de Stélie la CGT regagne des points. En ce qui concerne le secteur aéronautique, pour les sous-traitants, la crise sanitaire sert de chantage aux licenciements, les Accords de Performances Collectives (APC) fleurissent un peu partout ... ».

Pour **Mathieu de la CGT Verescence**, l'inquiétude se fait sentir dans le secteur verrier « même si, ils ne sont pas les plus à plaindre, les salariés sont inquiets, les APC arrivent aussi, 8 millions d'économies sont prévues, en tapant sur les acquis sociaux des gars... travailler plus pour gagner moins, le MEDEF le rêvait le COVID va le faire ».



Pour **Arnaud de la CGT Educ'action**, « La gratuité des masques pour chaque élève est la première exigence à attendre du gouvernement. L'accueil des élèves doit se faire en petit groupe (10 à 20 élèves), il faut réquisitionner des locaux, mettre en place une véritable médecine scolaire, pour faire face à cette pandémie exceptionnelle ». Autre constat pour Arnaud « pendant le confinement, ce sont les élèves les plus en difficultés qui ont le plus souffert de cet isolement... ».

**Christophe Lecomte de la CGT cheminots** : « La crise a fortement impacté le secteur ferroviaire : 85 % des trains n'ont plus circulé. Dans le même temps, la SNCF continue son plan de restructuration, elle est passée sous statut de Société Anonyme ce qui va inévitablement amener des suppressions d'emplois, et l'ouverture à la concurrence se concrétise cette année dans la région » (voir article page 2). Pour **Christophe** « L'autoroute ferroviaire de Castex n'est qu'un effet d'annonce, il faut refaire du vrai train de fret. Dans les mois à venir, le fret sera un axe de revendication très fort porté par la CGT cheminots auprès du grand public mais aussi des salariés de la SNCF, le 17 septembre nous serons là pour élever le rapport de force ».

**Amélie de la CGT santé CHIBS** (Hôpitaux Rue et Saint Valéry - Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme), constate que : « pendant la crise, le personnel était en première ligne, le SEGUR de la Santé devait changer les choses, mais rien n'a changé, il y a toujours un manque de personnel dont des médecins. Au CHIBS, 8 lits sont supprimés, le service addictologie ferme. Pour le personnel, c'est l'annulation des repos quotidiens, pour les délégués syndicaux c'est la suppression des heures syndicales : le covid est un prétexte pour mettre la CGT de côté ».

**Valérie Roussel, CGT Finances publiques** a réclamé avec son syndicat des mesures de contrôle sur les aides que l'Etat octroie aux entreprises, lors d'une visite ministérielle dans la région dernièrement. Le constat est également amer sur les suites de la crise COVID, « après le confinement la DGFiP accélère les fermetures de structures, parallèlement elle autorise le paiement de l'impôt chez un buraliste, c'est une privatisation inadmissible, c'est grave, où est la confidentialité ? le traitement impartial des administrés, etc. ».

En guise de conclusion, **Kévin Crépin** revient sur le fait que le confinement a isolé les salariés entre eux et encore plus les syndicats, mais pour autant le confinement n'a pas arrêté la colère des salariés. La CGT doit plus que jamais organiser la résistance, la CGT veut plus que le retrait des réformes anti sociales, elle veut un monde d'après.



Le 11 septembre avait lieu à Lewarde (59) une journée d'étude organisée par la Fédération Nationale Mines Energie CGT de la région Hauts-de-France à destination des militants du secteur.



Le temps fort de ce rendez-vous était la présentation détaillée du Programme Progressiste de l'Énergie (PPE) élaboré par la fédération. L'énergie est un besoin de première nécessité au cœur des enjeux de la transition énergétique. Pour la FNME CGT, il s'agit de répondre aux besoins de la population et de la Nation et lutter contre le réchauffement climatique.

Devant une cinquantaine de participants, Laurent Heredia de la direction fédérale a détaillé à l'aide d'un diaporama très complet les enjeux de la filière électrique et gazière à travers la présentation du PPE. Ce document vulgarise les propositions de la FNME CGT à travers des éléments chiffrés, des arguments pour répondre au désir de changement de société auquel aspirent la CGT et de nombreux citoyens de notre pays. Pour le syndicat, l'énergie n'est pas une marchandise, elle est un bien de première nécessité qui relève du service public et implique des fondamentaux en matière de qualité du service rendu :

#### Les objectifs du service public

- L'égalité d'accès et de traitement de tous les usagers
- La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique
- La continuité de service et la sécurité d'approvisionnement
- L'adaptabilité entre progrès techniques et besoins des usagers

#### Pour cela la FNME porte plusieurs propositions :

- Sortir de la concurrence l'approvisionnement, le stockage, la production, le transport et la distribution/commercialisation.
- Organiser le service public de l'énergie par filières industrielles composées d'Entreprises Publiques à caractères Industriels et Commerciales (EPIC) : un EPIC Électricité, un EPIC Gaz et le Statut de l'énergéticien incluant celui des Industries Électriques et Gazières (IEG).
- Mettre en place une gestion démocratique des EPIC de l'électricité et du gaz incluant des représentants des salariés et des citoyens, du local au national, afin de maîtriser les prises de décisions et ainsi inclure les préoccupations relevant de l'ensemble des territoires.

Tel que conçu par le syndicat, le service public commun de l'efficacité et de la performance énergétique a pour vocation de s'adresser aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités, et intervient sur :

- Le conseil et l'expertise à apporter aux solutions d'efficacité et de performance énergétique.
- La mise en œuvre des politiques d'État.
- La gestion des subventions allouées.
- La qualification des intervenants à mobiliser.
- Le contrôle des opérations.

Des échanges avec le public ont ponctué cette journée, notamment la question de la renationalisation ou pas du secteur.

Pour Laurent, « la réponse est clairement oui, il est possible de renationaliser, c'est un choix, une volonté politique. Il y a une vraie bataille politique, un gros enjeu revendicatif sur ce point précis. En France on peut sortir des pans entiers de l'économie des normes européennes, il suffit de passer les secteurs concernés en SIEG (Service d'Intérêt Économique Général). En Norvège l'Etat a repris 90% de l'hydroélectricité et Bruxelles n'a jamais rien dit ».

Mais également la question : comment faire connaître au plus grand nombre les propositions contenues dans le PPE ?

Le Programme a été diffusé auprès des instances politiques du pays, seuls quelques élus de gauche se sont emparés du sujet. Pour Laurent, « le PPE est une démarche sur le long terme, il faut sensibiliser en premier lieu les militants, il faut ensuite gagner la bataille des idées auprès du public et ainsi retourner l'opinion publique contre les pratiques libérales actuelles à l'œuvre dans le secteur de l'énergie. Il nous faut revoir notre stratégie de communication avec la mise en place de campagne de presse, de campagne de sensibilisation sur le projet auprès des élus et de la population. »

Au bout de cette journée marathon, un plan de travail se profile avec comme objectif principal : la présentation du PPE auprès des militants de la FNME. Permettre la diffusion, la connaissance, du livret de 8 pages aux camarades du secteur pour qu'ils se l'approprient et puissent ensuite être en mesure de porter les propositions au plus près des salariés.

La coordination régionale FNME et les syndicats de l'énergie se tiennent à la disposition des camarades de l'interpro, des UD et UL afin de présenter le programme (PPE) à un maximum de syndiqués, pour ensemble sensibiliser la population sur ces questions d'énergies.

#### CONTACT :

Olivier Titrent – oliviertitrent@gmail.com – 06 65 18 79 90  
Infos sur le site [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)

## TU EN PENSES QUOI ? Témoignages de deux militants avant et après la journée d'étude

Avant

**Laury, conseiller clientèle chez EDF commerce, délégué syndical de la région Nord-Ouest :**

« Je me suis inscrit à cette journée en premier pour retrouver le contact avec les camarades. Nous faisons des conférences téléphoniques depuis des mois et l'isolement commence à se faire sentir, donc participer à une journée comme celle-ci cela redonne du cœur à l'ouvrage. Ensuite, il s'agit pour moi d'avoir des éléments à apporter aux collègues sur les questions d'environnement, les détails du PPE etc. »

**Ronan, délégué syndical, secrétaire CSE chez Enedis :**  
« Cette journée m'intéresse, puisqu'il s'agit d'avoir de l'info sur le PPE pour pouvoir ensuite argumenter auprès des salariés, des camarades. La FNME CGT fait souvent de bons documents, très utiles pour les militants. C'est également l'occasion de renouer un lien social distendu depuis la crise du Covid-19. »

Après

**Laury :** « Cette journée fut très complète en matière d'explications sur le PPE et sur l'importance de l'énergie, une partie des propositions présentées correspond aux attentes des usagers. La question du statut a été abordée, ce qui fait pour moi un point d'appui pour sensibiliser le personnel aux prochaines réunions d'informations. Évidemment le livret sera distribué aux collègues dans un premier temps. »

**Ronan :** « La journée n'a pas été suffisante pour voir tous les aspects du PPE, l'animateur a présenté un diaporama passionnant où beaucoup d'enjeux liés à l'énergie ont été étudiés, mais il faudrait encore une journée pour approfondir certaines questions. Pour ma part, les questions liées au nucléaire ont éveillé ma curiosité. Dans un premier temps, je vais ventiler le livret PPE dans le syndicat en attendant d'autres initiatives. »

## Crash de l'aéronautique au pays du Coquelicot

Des centaines d'emplois de la filière aéronautique du bassin albertin menacés de suppression.



**Etat des lieux de l'aéronautique en Hauts-de-France et dans la Somme** 166 entreprises en Hauts-de-France dont une majorité de PME soit 10.200 salariés, 25% des effectifs au niveau régional, soit 2.500 salariés sont concentrés à Albert et dans l'Est de la Somme.

La plus grosse entreprise privée est basée à Méaulte : il s'agit de Stélia Aerospace, (1545 salariés) une filiale d'Airbus qui prévoit la suppression de 290 à 300 salariés sur son site. Stélia a des sous-traitants dans tout le bassin albertin : Simra, 3A, Blondel, Laroche-Figeac qui vont eux aussi sacrifier des emplois et tout un savoir-faire.

### La crise : responsable idéal !

Pour les observateurs économiques (tendance libérale) : « L'épidémie de Covid-19 a impacté le secteur aéronautique, les avions sont restés au sol, les commandes sont en suspens, la crise sanitaire entraîne une crise économique dans le secteur aéronautique. »

Pour la CGT Airbus l'analyse de la crise est bien différente : « A partir d'une crise conjoncturelle liée au covid-19, les patrons du secteur veulent faire un plan social structurel de réduction des dépenses. Pourtant, Airbus a un carnet de commandes plein sur 10 ans, il y a 7.600 avions à construire, l'Etat a promis un plan de soutien à la filière pour un montant de 15 milliards sans contrepartie et cependant Airbus veut renvoyer 17.000 salariés. »

Le plan d'ajustement d'Airbus et ses milliers de suppressions d'emplois n'a qu'un objectif : rassurer le marché des spéculateurs boursiers au détriment des travailleurs qui ont déjà payé un lourd tribut à la crise sanitaire (congés forcés, rattrapage d'heures, activité partielle etc.).

Pour la CGT, la question cruciale est la restructuration du capital des en-

treprises après la pandémie et la préservation du tissu industriel : ses PME PMI, ses savoir-faire, ses compétences. Les filières industrielles doivent être préservées à l'image de la filière aéronautique. La CGT demande au Gouvernement d'agir au plus vite pour stopper les licenciements dans le secteur. Les conséquences dans la filière auraient des impacts sociaux, industriels et économiques catastrophiques. Pour Philippe Martinez : « L'Etat doit reprendre la main sur les secteurs stratégiques ». La CGT porte la volonté de produire mieux et durablement, notamment par l'engagement des industriels dans la recherche et le développement de nouvelles technologies moins polluantes.

### La riposte syndicale

L'annonce choc d'Airbus a eu un effet domino dans le bassin albertin. En effet, de nombreux sous-traitants sont implantés dans cette partie de la Somme. Dès juillet des annonces de licenciements et restructurations ont plombé le ciel albertin. Des plans de sauvegarde de l'emploi sont en cours ou vont démarrer (Somepic, 3A, Stelia...). D'autres, après une mobilisation réussie ont obtenu l'ouverture d'une négociation de PSE à l'exemple de Simra qui au départ usé des ruptures conventionnelles moins favorables aux salariés. La marche pour l'emploi du 28 août, l'occupation des ronds-points en septembre sur Albert, les blocages d'usines... ont contraint les patrons à revoir leur copie sur les conditions de licenciements. Début octobre, des représentants CGT de Stélia, Laroche, Simra, étaient reçus à l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) pour maintenir la pression sur les pouvoirs publics afin de stopper la catastrophe sociale qui se profile. En lien avec la préfecture, un comité de suivi de la filière aéronautique se met en place, quel rôle jouera-t-il ? Les discussions sont en cours !

Interview de Guillaume Delaine, élu CSE et DS CGT de Stélia, et de Stéphane Bresson, représentant syndical CGT au CSE central Stélia.

### Comité : Que pensez-vous de la situation actuelle chez Stélia ?

**Guillaume :** « Je vais rappeler quelques faits d'abord : les cadences en février 2020 pour le programme 320 (le plus rentable pour Airbus) étaient de 55 avions par mois avec 163 intérimaires sur le site de Méaulte et les sous-traitants. La crise Covid arrive, fermeture du site de 4 jours, puis redémarrage dans des conditions sanitaires, moyennement satisfaisantes, aujourd'hui 50 avions sortent par mois sans les intérimaires et en ré-internalisant la production. Pour la direction il y a encore 290 personnes en trop sur Méaulte, alors que le même boulot est fait avec moins de personnes.

Pour nous, le PSE n'est pas justifié, Méaulte continue à livrer Airbus, 287 avions cette année, l'équilibre financier revient. Autre chiffre parlant : en 2019, Airbus a subi 363 annulations de commandes d'avions, en 2020, il n'y en a eu que 67. La santé financière du groupe est confortable, il y a 7501 avions en tout à fabriquer soit 303 commandes supplémentaires que l'année antérieure, le PSE n'a aucune raison d'être ! »

### Comité : Dans le cadre du PSE, des accords sont en cours de négociations, quelle est votre analyse ?

La négociation du PSE chez Airbus commence en juillet et se termine mi-octobre, les discussions entre représentants syndicaux et direction du groupe Airbus sont toujours en cours. La conclusion de ce PSE chez Airbus impactera directement sa filiale Stélia pour Stéphane « on va subir, ce que eux, subissent chez Airbus ! ».

Plusieurs accords sont en cours de discussions avec une lutte acharnée des camarades afin d'obtenir les meilleures conditions pour les salariés :

- Les accords de mobilité interne (entre établissement ou dans le groupe). Pour Guillaume : « Tous les postes intéressants dans les autres sites ne sont pas accessibles aux salariés, c'est incompréhensible ! ».



- La mobilité externe (création d'entreprise, formation, convenue personnelle, départ). Guillaume remarque sur la question de la formation par exemple que : « ils mettent une clause qui bloque tout le monde, celle-ci est de 350 heures de formation, si tu as une formation en deçà, tu ne rentres pas dans le plan, déjà c'est aberrant ». Un autre exemple de Guillaume au sujet de la création d'entreprise : « ils donnent 7000 euros, or cette somme ce n'est rien sachant que déjà tu dois payer un expert comptable à 2000 euros, la direction a soit disant fait une fleur sur cet accord, mais c'est se moquer du monde ! ».

- L'APLD (l'activité partielle de longue durée) la loi permet de l'appliquer à 40% mais le groupe ne veut pas, « Il préfère jouer sur la polyvalence des gars ».

- Le dernier accord en cours de négociation en ce moment : l'APC (accord de performance collective).

**Pour Stéphane :** « Les autres syndicats ont une peur bleue des licenciements secs. Pour la CGT, il n'y a pas à avoir peur, c'est du chantage pur et simple du groupe : la première mesure proposée va être un gel des salaires jusqu'en 2022, puis des mesures de baisse du coût du travail (Attaques sur : les œuvres sociales, carence de la maladie, calcul de l'indemnité de la retraite, annualisation du temps de travail...). Tout ce qui faisait l'attractivité de ce contrat de travail pour les jeunes salariés est remis en cause par l'APC. La direction met une grosse pression, de la peur, de l'anxiété sur l'emploi et les menaces de licenciements secs. Au delà de la crise du covid qui a un impact sur l'activité certes, il profite à court et moyen terme de la crise pour pouvoir revenir sur du cash pour l'entreprise, pour distribuer de l'argent aux actionnaires : c'est ça la stratégie de l'entreprise ».

**Pour Guillaume :** « la direction ne jure que par l'APC, seul capable de sauver l'entreprise, à ce moment là, on comprend que ce qu'ils veulent, c'est attaquer nos acquis sociaux, ils vont faire des économies sur notre dos, on va devoir crapahuter comme des malades, pour le groupe, ce sera tout bénéf, sachant qu'Airbus n'a plus de concurrent ».



**LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE**  
Le magazine des militants de la CGT

**LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE**  
Le magazine des militants de la CGT

Crises sociale, sanitaire, écologique

# COMMENT ON EN SORT

De nouvelles convergences pour construire un monde plus juste et solidaire

**REPORTAGE**  
Avec les nouveaux syndiqués : qu'attendent-ils de la CGT ?

**ANALYSE**  
Quelles perspectives pour l'économie ?

**TABLE-RONDE**  
Associations et syndicats construisent le monde d'après

NUMÉRO SPÉCIAL

**Offre spéciale rentrée**  
Avec la NVO spéciale rentrée, profitez d'un mois sur **nvo.fr OFFERT**

Une NVO commandée = 1 mois d'accès à **nvo.fr OFFERT**

Avec ce numéro, la NVO vous offre un abonnement d'un mois à **nvo.fr**. Prolongez les dossiers du magazine, suivez l'actualité sociale au jour le jour, regardez nos reportages vidéos et retrouvez les archives du mensuel.

**Bon de commande NVO spéciale rentrée 2020**  
Parution du magazine : 3 septembre 2020

Adresse d'expédition (écrire en lettres capitales - merci)

Syndicat/Société (si rattaché à l'expédition) \_\_\_\_\_

Membre ( ) Membre \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Chèques et espèces

Région	Designation	Prix unitaire	Quantité	MONTANT TOTAL
3597/2020	Abonnement mensuel NVO	3 €		

N° chèque (à l'ordre de la NVO) \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Chèque n° \_\_\_\_\_

Code journal : 0148886850

Adressez ce bulletin à : NVO - Case 600 - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
Tél. : 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66 - commercial@nvo.fr  
@nvo - #NVO - @nvo

## Lu Jussy Vivra !

**Les syndicats exigent la garantie du retour et du maintien des emplois et de la production à Jussy, après l'incendie qui a ravagé une partie de l'usine et obligé la direction à délocaliser une partie de la production.**

Le 3 septembre 2020 un incendie s'est déclaré sur la ligne de production des gâteaux Napolitains de l'usine Lu de Jussy dans l'Aisne. Le feu a fait d'importants dégâts sur la toiture fragilisant la structure de l'usine.

Les salariés sont depuis en chômage partiel, mais sans aucune information de la part de la direction sur l'avenir du site et des emplois. L'usine de Jussy construite en 1921 est toujours appelée « Vandamme » localement, elle a toujours fabriqué des produits phares comme Prosper ou les entremets Francorusse. Jussy est le seul site du groupe Mondelez dans le monde, utilisant la technologie pour la fabrication du Napolitain avec une production de 8000 T de gâteaux par an. Les salariés maîtrisent le process et les technologies, leur qualification et savoir faire garantissent des produits de qualité. C'est un marché à forte valeur ajoutée qui rapporte beaucoup aux actionnaires.

Depuis 3 semaines une intersyndicale CGT/ FO, s'est constituée et occupe l'entrée du site de l'usine, un barnum occupé jour et nuit est là pour rappeler à la direction que les salariés se préoccupent de l'avenir du site et des emplois. Le rapport de force s'établit dans la durée, chacun l'a bien compris, une première victoire est à mettre au crédit de l'intersyndicale : les salaires et variables seront versés à 100%. Mais pour autant le combat n'est pas terminé, les intentions de la direction restent opaques, la production est délocalisée provisoirement au Maroc, en Italie et à Besançon.

Les syndicats veulent un engagement écrit de la direction faisant part de leur volonté de relocaliser la production après la remise en état de l'usine de Jussy. Pour l'heure, aucun engagement écrit de la direction n'est acté, c'est pour cela que le 6 octobre une conférence de presse se tenait aux abords de l'usine. Devant 150 manifestants, les représentants syndicaux, les salariés, ont montré leur détermination quant à la poursuite de la lutte pour le maintien de la production et des emplois sur Jussy.

Le camarade Frédéric Jeanneau, Délégué Syndical Central CGT de Mondelez France est venu apportant avec lui des messages de soutien des autres sites du groupe : La Haye Fouassière, Granville, Vervins, toulouse, Château Thierry etc. Maryse Tréton de la FNAF CGT était présente également. Tous les deux dressent le même constat : le groupe Mondelez peut largement reconstruire ou remettre en état l'usine. Les moyens financiers sont là, Mondelez est un groupe américain qui vend ses produits dans 165 pays et dispose d'installations dans 58 pays, le groupe c'est 3,9 milliards de dollars de bénéfices en 2019 en hausse de 14.4% par rapport à 2018 et malgré la crise COVID les résultats du 1er semestre 2020 sont en hausse de 3.7%.

Bravo aux camarades syndicalistes et salariés qui tiennent le barnum nuit et jour, la lutte se poursuit pour exiger la tenue d'une table ronde réunissant la direction, les syndicats et les pouvoirs publics afin d'avoir un engagement clair sur le futur de l'usine LU de Jussy.



### Appel à dons « URGENCE »

Crise sanitaire  
+ Régressions sociales  
+ Catastrophes naturelles  
= La Solidarité plus que jamais nécessaire !

La crise sanitaire continue ses dégâts humains en France comme ailleurs.

Elle sert aussi malheureusement trop souvent de prétexte pour le grand patronat et le gouvernement à des régressions sociales et des plans de suppression d'emplois aggravant encore les inégalités sociales. Les bouleversements climatiques provoquent eux aussi leurs cortèges de désastres et de malheurs comme les inondations catastrophiques ces derniers jours dans le midi de la France.

Face à ces situations, pour répondre aux besoins humains criants, la Confédération Générale du Travail et son association de solidarité L'AVENIR SOCIAL font appel à la solidarité de nos organisations et de leurs adhérents pour soutenir financièrement les actions engagées ou à venir.

Vous pouvez réaliser votre paiement en précisant « URGENCE ».

#### Par virement :

IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à l'ordre de L'AVENIR SOCIAL « URGENCE »  
263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le  
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)